



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 29 septembre 2021
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal n° 06 / 2021 du 7 septembre 2021
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de plaider en matière civile. Cette autorisation étant limitée à Frs. 10'000.- (dix mille) par cas.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2021.

Jean-Luc Danalet
Président

Laetitia Déglon
Secrétaire